

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Arras, le 9 janvier 2020

*Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques*

Courriel : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Décision concernée : Projet d'arrêté instituant des réserves temporaires de pêche – Arrêté modificatif

Période de consultation : du 16 décembre 2019 au 6 janvier 2020

Participation du public

Synthèse des observations du public

Le projet d'arrêté modificatif instituant des réserves de pêche sur les eaux du domaine public et sur les cours d'eau non domaniaux du département du Pas-de-Calais a été mis à disposition du public du 16 décembre 2019 au 6 janvier 2020 conformément aux dispositions de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012.

Aucune remarque n'a été formulée sur le projet d'arrêté mis à disposition du public pendant 21 jours.

En conséquence, le projet d'arrêté préfectoral peut être proposé à la signature de M. le Préfet.